



DIRECTION GENERALE DES Finances PUBLIQUES

Saint-Denis, le 02 septembre 2019

**DIRECTION REGIONALE DES Finances PUBLIQUES
DE LA REUNION**

7 avenue André Malraux – CS 21015
97744 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de La Réunion ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 - Pour la Division Collectivités, Expertise et Services bancaires (CESB):

- M. Florent REGIS, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division **Collectivités, Expertise et Services Bancaires**, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

En cas d'absence ou d'empêchement de Florent REGIS, Administrateur des Finances publiques adjoint, M. Eric JAUSSET, administrateur des Finances publiques Adjoint et M. Alban MARNIER, inspecteur principal des Finances publique reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. REGIS, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le Secteur Public Local

Service Collectivités et Etablissements Public Locaux (CEPL) et suivi des établissements publics de santé

- Mme Laurence ROUAIX, Inspectrice des finances publiques, responsable du service CEPL, et M. Aurélien LEEUWS, inspecteur des finances publiques, chargé de mission dématérialisation pour signer :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les bordereaux d'observation sur comptes de gestion sur chiffres et comptes financiers des EPS
- les transmissions de réquisitions de paiement à la CRC,
- les bordereaux d'envoi des attestations de radiation de l'AFCM,
- les notifications aux comptables des jugements de la CRC ou attestations de prescription extinctive,
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien LEEUWS et de Mme Laurence ROUAIX :

Mme Marie-Thérèse MINATCHY, contrôlease principale de finances publiques, Mme Laurence DOMITIEN, et M Guillaume CECILERY, contrôleurs des finances publiques,

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Laurence ROUAIX et M. Aurélien LEEUWS sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)

- Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, au Service Fiscalité Directe Locale, pour signer les documents suivants relatifs à la fiscalité directe locale :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception ;
- les envois d'états statistiques à la Préfecture ;
- les transmissions d'états statistiques aux collectivités locales ;
- les bordereaux d'envois aux comptables d'états statistiques ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de son service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

M. Guillaume CECILERY, Contrôleur des finances publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers..

Dématérialisation, Moyens de paiement et Régies

➤ M. Aurélien LEEUWS, Inspecteur des finances publiques, Correspondant Dématérialisation et Moyens de Paiement, pour signer

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les formulaires d'adhésion de monétique
- les procès verbaux de vérification des régies,
- tout document administratif et comptable en rapport avec son activité à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien LEEUWS,

Mme Marie-Thérèse MINATCHY, contrôlease principale des finances publiques et Mme Laurence DOMITIEN, contrôlease des finances publiques, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Aurélien LEEUWS dans le domaine de la dématérialisation et des moyens de paiement et des régies,

sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et casinos

➤ Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, pour signer les courriels, bordereaux d'observations arrêtés de décharge transmis aux agents comptables des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement dans le cadre de l'apurement administratif et pour signer tous documents en lien avec la gestion des casinos.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

M. Guillaume CECILERY, Contrôleur des finances publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, excepté les validations des crédits d'impôts MAQ des casinos, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers..,

Pour la Mission Expertise Economique et Financière (MEEF)

➤ M. Jean-Philippe ROUAIX et M. Gérard RIVIERE, inspecteurs des finances publiques, chargés de mission, pour signer :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, les avis portant sur les expertises rapides et ciblées, les avis sur les dossiers éligibles aux fonds européens, ainsi que les divers avis économiques et financiers attribués à la division CESB (loteries, travailleurs étrangers, ..)
- les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont habilités à me représenter
- les paiements des répartitions entre les créanciers fiscaux et sociaux, dans le cadre des plans accordés par la CCSF ou la cellule ad hoc, via l'application VIR et les avis de règlement ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de son service.

Pour le service Dépôts et services financiers

➤ Mme Sabrina THIRIOT, Inspectrice des Finances Publiques, Responsable du Service Dépôts et Services Financiers, et préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les déclarations de recettes, de consignations et récépissés,

- les reçus de dépôts de titres, fonds et valeurs,
- les bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, les réponses aux demandes de renseignements,
- les bordereaux de dépôts de chèques à l'encaissement, les effets et virements à la BDF,
- les visas de chèques de banque,
- la validation informatique des flux Saturne,
- les documents relatifs aux opérations de placements : contrats d'ouverture de comptes titres, bulletins de souscription d'obligations, courriers relatifs aux comptes à terme des collectivités locales, ...etc
- les avenants aux contrats CDC NET, les conventions de gestion déléguée de trésorerie (clients CDC), les conventions d'adhésion au centre d'échange clientèle (ADEC), les correspondances sur la monétique, les adhésions au système de paiement par carte bancaire,
- les documents de nature juridique ou contentieuse suivantes : les lettres d'injonction, les déclarations à la BDF pour le fichier central des chèques, les accusés de réception des ATD et des avis d'opposition relatifs au Service précité, les significations des huissiers de justice,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabrina THIRIOT, Mme Véronique DENNEMONT, contrôleuse principale des finances publiques, Mme Kamlati SAIDALI et M Bruno LAMBERT, contrôleurs des finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Sabrina THIRIOT, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

2- Pour la Division Etat:

➤ M. Eric JAUSSET, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Etat, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric JAUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, M. Florent REGIS, administrateur des Finances publiques Adjoint et M. Alban MARNIER, inspecteur principal des Finances publique reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. JAUSSET, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le service Dépenses de l'Etat

➤ M. Frédéric HIVANHOE, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du Service Dépense, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements,
- les suspensions de paiement, les notes d'observation et tous documents techniques transmis aux ordonnateurs,
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les ordres de paiement pour les rejets de virement et les retenues de garantie,
- la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs, et oppositions à tiers détenteurs,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives : bordereaux de crédits sans emploi, bordereaux sommaires des dépenses de l'État, états d'ajustement locaux mensuels, bordereaux et notes d'interruption de délai de visa, les certificats de dépenses sans ordonnancement, mandats d'aide à l'apprentissage,
- les procès-verbaux des commissions impliquant le service de la dépense auxquelles il est habilité à me représenter.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HIVANHOE

Mme Véronique OLIVRIE, Contrôleuse des Finances Publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Frédéric HIVANHOE sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le service Liaisons Rémunérations

➤ Mme Céline TRUONG, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du Service Liaisons-Rémunérations, pour signer dans la limite de ses attributions :

- les bordereaux d'envoi,
- les demandes de renseignements et les réponses aux demandes de renseignements,
- les certificats de cessation de paiement,
- la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs, et oppositions à tiers détenteurs ou saisies sur salaires,
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les correspondances courantes échangées avec les Services gestionnaires de paye,

- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline TRUONG,

Mme Marie-Line TANTALE, Contrôleuse principale des Finances publiques,
Mme Marie-Line HOARAU, Contrôleuse des Finances Publiques
Mme Marie-Jossia TESTAN, Contrôleuse principale des Finances Publiques

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Céline TRUONG sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le Centre Régional des Pensions

➤ M. Nicolas BAUDON, Inspecteur des Finances Publiques, Responsable du Centre Régional des Pensions, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les demandes de renseignements, les bordereaux d'envoi
- la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs, et oppositions à tiers détenteurs
- les correspondances courantes échangées avec les pensionnés
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les ordres de paiement inférieurs à 5 000 €, hors paiement des oppositions (sans limites),
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des mémoires en défense et des correspondances avec les juridictions administratives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BAUDON, Mme Marie-France DUPUY, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Nicolas BAUDON sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le service Comptabilité

➤ M. Renaud HUBERT, Inspecteur des Finances Publiques, Responsable du service comptabilité pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements,
- les déclarations de recettes,
- les endossements des chèques de toute nature,
- les bordereaux de remises de chèques et effets à la BDF
- les bordereaux d'envoi d'effets postaux,
- les reçus de dépôt de numéraire ou de valeurs,
- les documents relatifs au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France
- les approvisionnements et dégagements de caisse,
- les remises de supports magnétiques,
- la validation des virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les rejets comptables,
- le visa des journaux à souche,
- les virements gros montants (VGM),
- les demandes d'émissions de titres pour émission de chèques sans provision,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives .

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud HUBERT,

Mme Martine VIALLET, Contrôleuse principale des Finances Publiques,
Mme Frédérique CHANE-WOA, Contrôleuse principale des Finances Publiques,
Mme Christiane AROUL, Contrôleuse des Finances publiques,
Mme ROBERT Daisy, Contrôleuse des Finances Publiques.

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Renaud HUBERT sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Mme Martine VIALLET, Contrôleuse principale des Finances Publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi d'effets postaux.

Pour le service Produits divers de l'Etat

➤ Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers,

pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les bordereaux d'envoi de simples pièces, les demandes de renseignement,
- les accusés de réception de prise en charge de titres, ainsi que les courriers courants adressés aux Services ordonnateurs (demande de pièces justificatives, rejets),
- les commandements de payer, les lettres de relance et de rappel, les mises en demeure,
- les états de recouvrement adressés, pour prise en charge, aux Services ordonnateurs,
- les déclarations de recettes,
- les documents de transmission des états de saisies extérieures,
- les accusés de réception des avis de réclamation et d'opposition sur produits divers de l'Etat,
- les bordereaux de déclaration de créances,
- les bordereaux de réclamation des sommes dues,
- les états de poursuites par voie de saisie, les saisies à tiers détenteurs, et les demandes de compensation légale,
- les propositions d'admission en non-valeur (ANV) transmises aux Services ordonnateurs (titres REP),
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice SOTRON,

Mme Catherine GRANGETTE, Contrôleuse principale des Finances Publiques,
Mme Bettina BENARD, Contrôleuse des Finances Publiques,
Mme Monique HISSINGER, Contrôleuse des Finances publiques,
M. Naïm NOSBE, Contrôleur des Finances publiques.

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Béatrice SOTRON sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

➤ Pour le traitement de délais de paiement :

Chaque agent du service Produits divers de l'Etat, reçoit délégation pour signer les courriers relatifs aux délais de paiement de moins de 2000 euros, d'une durée inférieure ou égale à 4 mois ;

Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers, reçoit délégation pour les courriers relatifs aux délais de paiement de moins de 10000 euros, d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ;

➤ Pour les remises gracieuses en principal :

Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers, reçoit délégation pour signer les remises gracieuses en principal de moins de 10000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

M. Eric JAUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat, reçoit délégation pour signer les remises gracieuses en principal de moins de 20000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Mme Nathalie JOUHANIN, Administratrice des Finances publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique, reçoit délégation pour signer les remises gracieuses en principal de moins de 40000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Les décisions de remise gracieuse de plus de 40000 euros et de moins de 76000 euros sont de la compétence exclusive du Directeur régional des Finances publiques de la Réunion.

Les décisions de remise gracieuse de plus de 76000 euros sont de la compétence de la Direction générale des Finances publiques.

➤ Pour les remises de majoration :

Chaque agent du service Produits divers de l'Etat, reçoit délégation pour signer les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 1000 euros ;

Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers, reçoit délégation pour les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 5000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

M. Eric JAUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat, reçoit délégation pour les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 15000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Mme Nathalie JOUHANIN, Administratrice des Finances publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique, reçoit délégation pour les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 30000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de plus de 30000 euros et de moins de 76000 euros sont de la compétence exclusive du Directeur régional des Finances publiques de la Réunion.

Les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de plus de 76000 euros sont de la compétence de la Direction générale des Finances publiques.

Pour l'Unité Régionale de Certification des Fonds Européens

➤ M. Gilbert FONTAINE, Inspecteur des Finances publiques, responsable de l'Unité Régionale de Certification des Fonds Européens,

Pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant les missions relatives à l'autorité de certification des fonds structurels européens ;
- tous les documents relatifs à l'élaboration des comptes annuels des programmes opérationnels FEDER, FSE (et sa composante IEJ), INTERREG, et à leur envoi à la Commission Européenne ;
- les rapports de Contrôle Qualité Certification ;
- les documents relatifs aux appels de fonds, à la préparation des demandes de paiement et à leur envoi à la Commission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert FONTAINE,
Mme Cathy SANGARIN, Contrôleuse des Finances Publiques, adjointe de l'Unité Régionale de Certification

3 - Pour la Division du Domaine

➤ Délégation est donnée à M. Alban MARNIER, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du domaine pour toutes affaires ressortissant de sa division, en complément des délégations spécifiques accordées pour les activités de la division du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alban MARNIER, inspecteur principal des Finances publiques, M. Florent REGIS, Administrateur des Finances publiques adjoint et M. Eric JAUSSET, administrateur des Finances publiques Adjoint reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. MARNIER, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

- M. Virgile MARTIN, Inspecteur des Finances publiques adjoint de la division du Domaine reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Alban MARNIER, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département – Cette délégation annule et remplace celle consentie le 1^{er} août 2019.



Gilles DESHAYES